Alma TREJO

93, quai de Valmy

75010 PARIS

Mme XXXX

93, quai de Valmy

75010 PARIS

Madame,

Nous habitons dans des immeubles voisins et mon appartement se trouve en vis-à-vis du votre. Pendant cet été, je vous ai fait part oralement du bruit que je subis chaque fois que vous vous exercer à vos activités musicales. Nous sommes gênés par les bruits importants provenant de votre domicile. Ces bruits qui dépassent largement le seuil de tolérance acceptable de nuisance sonore, consistent en :

* Jouer le violon
* Jouer le piano
* Chanter de la musique lyrique
* Ecouter de la musique à très haut volume
* Des rires forcés et bruyants

A ce jour, malgré nos remarques répétées vous continuez à nuire à notre tranquillité sans aucun changement d’attitude de votre part.

Je vous informe qu’en étant à l’origine de bruit excessif, vous contrevenez aux dispositions du Code de la santé publique, qui prévoit une amende maximum de 450 €, indépendamment, bien sûr, des dommages et intérêts.

C’est pourquoi, nous vous demandons une nouvelle fois, par lettre recommandée avec accusé de réception, de bien vouloir prendre toutes les dispositions qui s’imposent pour faire cesser ce trouble.

A défaut, nous serions contraints d’introduire une procédure à votre encontre.

Nous espérons, toutefois, que nous n’e arriverons pas à une telle extrémité et dans l’attente d’une attitude bienveillante de votre part, nous vous prions d’agréer, Madame, l’expression de nos salutations distinguées.